

tion du patriarche des Frères Prêcheurs. Dès lors, en redire l'histoire et la gloire n'est pas seulement faire une œuvre de pieux souvenir, mais raconter des faits qui se rattachent en partie à l'histoire générale.

C'est le 22 novembre 1206 que le fondateur des Dominicains introduisit dans le couvent de Prouille les religieuses qui, malgré des vicissitudes sans nombre, devaient l'occuper jusqu'à la Révolution et même en reprendre possession à notre époque, comme il sera dit. A peine le monastère commençait-il à fonctionner qu'éclate la fameuse croisade contre les Albigeois, croisade prêchée en grande partie par S. Dominique; pour favoriser davantage encore la conversion des hérétiques il jette les bases de l'ordre des Frères Prêcheurs et c'est à Prouille que, par deux fois, en 1216 et 1217, le saint patriarche convoque ses compagnons. Il y établit un couvent proche celui des religieuses, en sorte que tous deux ne portent que la dénomination générale de monastère de la bienheureuse Marie de Prouille. Le fondateur établit qu'un religieux et quatre frères clercs seront chargés du soin spirituel des Sœurs.

Celles-ci, avec le temps, se développent en nombre, la discipline toutefois n'en est point ébranlée. Il faut lire dans l'ouvrage de combien de garanties et d'observances étaient entourées le noviciat et la profession des religieuses : l'office divin y est régulièrement chanté, le travail des mains regardé comme un devoir, travail qui consiste dans la copie et l'enlumination des manuscrits, la confection des ornements sacrés; l'étude même y trouve place, étude des lettres divines et humaines, ainsi que du chant sacré. Il faut ajouter à cela les méditations prolongées et les pénitences volontaires de plusieurs Sœurs, dont la sainteté perce à travers les cloîtres et se fait admirer jusqu'au dehors.

Je passe rapidement sur la diminution de la vie religieuse causée par l'usage de la nomination des prieures royales, C'est la commende sous une forme déguisée. Plus tard la Révolution supprime les ordres religieux et, en voulant faire des apostasies, suscitera partout des résolutions généreuses et même le martyre. Mais « ce que Dieu garde ne saurait périr ». Déjà le P. Lacordaire procure la fondation d'une chapelle commémorative; grâce à des efforts multipliés on a pu réaliser cette belle parole : « Prouille sera Prouille », et les religieuses dominicaines ont depuis une trentaine d'années repris possession de leur ancien monastère; elles ont même entrepris la construction d'une magnifique église, dédiée à Notre-Dame du Rosaire et sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention des âmes généreuses.